

Sans sacrifier à la tendance à vouloir tout penser selon une conception dichotomique de l'histoire de l'avant et après mai 68 on peut dire que cette date fut la manifestation d'un travail qui a été long, patient et souterrain. Il a consisté à mettre un doute et a contesté ensuite la domination culturelle engendrée par le centralisme étatique. Parce qu'elle consacre et renforce toutes les autres formes de domination, cette domination est apparue comme valeurs de l'universalité et de l'existence auxquelles on accède différemment suivant l'appartenance sociale. Ainsi, se sont constituées la légitimité et la meilleure culture qui imposent ou qui s'imposent. Pour masquer son arbitraire, la culture dominante avait besoin de se justifier et d'uniformiser pour donner lieu aux représentations mythologiques de l'ordre social et de la communication.

C'est dans ce contexte que sont nés sous les effets de revendications multiples et au nom de la reconnaissance d'une identité culturelle, le problème de l'existence d'une spécificité culturelle des immigrés. Révélant en fait les tendances propres à la société française, les immigrés et leurs problèmes ont joué le rôle de miroir grossissant ou de caisse de résonance pour les minorités à la recherche d'un absolu culturel et de dignité, en vue de leur réhabilitation. Ce souci qui procède d'une volonté de rompre avec la continuité de l'histoire de la domination a pour effet de changer la structure des rapports de force et donc les positions qu'occupent les différents groupes intéressés à des définitions différentes de la notion de culture. Tout se passe dans "un ciel pur de culture" comme si par une situation abstraite la culture pouvait transcender l'histoire, les différences de classes pour être l'objet de neutralité et d'égalité jusqu'à méconnaître ce que les cultures dominées doivent au fait d'être dominées.

Si l'on s'en tient à la définition juridique de l'immigration alors même que l'ordre social reste la composante essentielle de celle-ci, les différences culturelles s'imposent d'elle même en particulier pour les plus "immigrés" d'entre eux (immigrés arabes ou maghrébins et africains noirs par opposition aux immigrés d'origine européenne). C'est implicitement un pays, une langue et une culture propres qui caractérisent cette immigration. Mais c'est aussi par son statut d'étranger que l'immigré est dans une situation plus ou moins provisoire pour assurer essentiellement une fonction économique. Dans ces conditions et quelle que soit la réalité de l'évolution de cette immigration, force est de créditer l'immigré d'une culture qui ne lui est pas toujours reconnue. La conviction de la culture spécifique de l'immigré se

nourrit de tout un ensemble de signes extérieurs (costume, langage, geste, démarches, pratiques alimentaires et corporelles, système des relations sociales, pratiques religieuses) qui sont une série de représentations de l'immigré produites non pas par lui même mais par le regard qu'on porte sur lui. Dissociés de la "terre natale" et de l'aire de réalisation, ce ne sont que quelques miettes de la culture de l'ancien système culturel de l'immigré, qui sont subies par celui-ci. Ces riens que sont les "évidences sociales" et qui paraissent naturelles quand on est chez soi, sont contredits par la réalité quotidienne de la vie de l'immigré.

De cette culture reléguée au plus bas de l'échelle, objet de dévalorisation, de honte et d'oubli, on ne retient que les manifestations les plus extérieures et l'usage qui peut en être fait peut conduire au pire. Réduites aux expressions les plus caricaturales et les plus sommaires par l'intention de réhabilitation, ne risque t-on pas de stigmatiser aujourd'hui comme hier cette culture ? Niée en ce qu'elle a d'essentiel la "culture des immigrés" peut être investie de toutes les considérations les plus séduisantes comme les plus douteuses et peut servir à différents usages. Ainsi en définissant la culture dans une société qui tire de l'économie toutes les catégories par lesquelles elle pense et se constitue, revient à concéder au travail et au calcul la dimension maîtresse de l'existence et par voie de conséquence place l'immigré en condition de subordination culturelle et autre. La fonction de loisir et l'acte gratuit que sous-tend cette situation, contiennent le risque de servir d'alibi. Si tout le monde, y compris dans la société d'immigration et ses diverses composantes, considère la place qui est faite à l'expression de la culture des immigrés comme un surcroît de crédit, pourquoi s'en priver ? Si la paix sociale et le bon ordre de la part des immigrés et parmi eux, doit être à ce prix, l'enjeu n'en vaut-il pas la peine ?

L'attention nouvelle portée aux manifestations, longtemps ignorées et méprisées, par lesquelles les immigrés peuvent témoigner de leurs spécificités culturelles, ne constitue pas pour eux quelque "luxu superflu" ami, mais les conditions indispensables à la survie ou à l'intégration minimum de leurs communautés qui suppléent de la sorte aux carences de l'accueil. Ainsi, par le jeu des mécanismes de solidarité interne aux différents groupes est assurée la perpétuation de la mise au travail. Cuisine, chansons et musique, expressions théâtrales et artistiques, rites sociaux de tous ordres, cérémonies familiales, pratiques religieuses lors même qu'on se plaît à regarder ou apprécier toute ces conduites comme des amusements, des fêtes, des variétés ou des curiosités exotiques, ne sont-elles pas les signes de la complaisance ?

-Complaisance à l'égard de soi plus qu'à l'égard des autres, les immigrés !-

Pareille entreprise est d'autant plus réconfortante qu'elle accrédite l'illusion selon laquelle les immigrés confirmés dans leur culture profitent également aux Français enrichis d'une autre culture. Et cela sans jamais se poser la question des conditions de cet "enrichissement mutuel" dont les partenaires ont un pouvoir inégal de définition de la valeur relative de ces "richesses". Par la vertu d'une certaine vision de la culture et de l'usage que l'on en a, l'immigration devient occasion et moyen de contribuer aux "rapprochements" des cultures et de ce fait entre les hommes, par delà les différences sociales ; occasion et moyen de réduire les tensions, de combattre le racisme : naïveté, pari optimiste sur le futur ou cynisme, ce n'est probablement aucune de ces raisons mais un peu toutes à la fois. Sans doute, l'ambiguïté ainsi entretenue a-t-elle abusé plus d'une personne, à l'exception peut-être des premiers intéressés, les immigrés eux-mêmes. Même s'ils se prêtent à cette duplicité, qu'ils en soient les complices, qu'ils applaudissent, ils ne sont pas dupes de la fonction "culturelle" du travail qui s'exerce sur eux (sur leur personne, sur celle des leurs, sur leur temps, leur représentation, sur leurs manières d'être, de sentir, d'agir, de penser, etc.).

Culture ~~l~~ bénéficiante que la culture qu'on reconnaît à l'immigré où l'on veut, maintenant le maintenir ! Sa langue maternelle ou réputée comme telle est sans marché et sans pouvoir. Elle est contestée et disputée au sein même de la famille. L'école entreprend de l'enseigner, de l'apprendre à l'enfant immigré. Mais si l'on ne prend garde aux conditions sociales déterminant la place qu'occupe cette langue des immigrés et de l'usage que l'école fait de celle-ci, il est à craindre qu'elle ne contribue à disqualifier encore plus les immigrés. Tout ce qu'on peut dire de la langue vaut à fortiori pour la culture.

Aujourd'hui, les immigrés ne retournant plus ou ne retournant que fort tardivement dans leur pays, il devient indispensable d'assurer non seulement la paix sociale mais aussi et de plus en plus la paix culturelle (voir raciale). Par contre, on est porté à oublier les conditions sans lesquelles toute expression culturelle est interdite. Au premier chef de ces conditions se trouve ce droit fondamental, ce droit élémentaire qu'on croyait définitivement acquis : le droit d'Association, le droit d'expression. Ce droit se trouve être limité pour les étrangers au nom de la souveraineté nationale parce qu'à la veille de la seconde guerre mondiale le gouvernement français devait faire face à la pénétration des mouvements pro-nazis en France.

Comment dans ces conditions peut-on, depuis cette date, décrire ce droit aux immigrés, ces "citoyens" d'une nouvelle espèce, et les appeler en même temps à parler de leur vie culturelle, de leur autonomie et de leur spécificité culturelle ?

Le test du changement d'une attitude, de la véracité de l'intention et de la lucidité des analyses sur l'immigration, dépendent de l'avènement d'une condition (à la fois juridique, économique, sociale, politique) nouvelle de l'immigré. De lui même il pourra dès lors actualiser sa propre culture.

Plus que les conditions strictement économiques et sociales de vie et de travail des immigrés, ce sont aujourd'hui les conditions culturelles en tant qu'elles révèlent les contradictions multiples de l'immigration qui forcent à poser la vérité de l'immigré. Cette vérité nouvelle pour être pensée, et réalisée avec une plus grande conformité, réquiert de nous tous que nous procédions à des révisions de notre univers mental et que nous revoyions, pour la circonstance toutes les catégories de notre entendement politique et social.

Extrait d'une communication scientifique par :
Abdelmalek SAYAD.